



INFOS MUNICIPALES

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET COMPTE DE GESTION

Le Maire présente aux conseillers des documents de synthèse relatant l'état des dépenses 2023, et plus spécialement les différents investissements de l'année.

Des tableaux comparatifs en Fonctionnement et Investissement, en Recettes et Dépenses sont présentés. Le Maire présente la réalisation de cet exercice (mandats et titres), les reports de l'exercice et le résultat cumulé.

Le Maire présente au conseil municipal les résultats du compte de gestion 2023 du SGC qui correspondent à l'identique au compte administratif 2023 de la Commune

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	55 070.18€	Dépenses de l'exercice	601 485.84€
Recettes de l'exercice	96 271.49€	Recettes de l'exercice	671 762.28€
Résultat de l'exercice	+41 201.31€	Résultat de l'exercice	+70 276.44€
Solde d'Inv N-1	+188 448.23€	Solde de Fonct N-1	+82 402.92€
RAR dépenses 2024	167 000.00€		
RAR recettes 2024	25 000.00€		
Solde d'Inv 2023	87 649.54€	Solde de Fonct 2023	+152 679.36

Le Maire s'étant retiré, Mme FAIVRE-PIERRET, doyenne de séance, prend la présidence et propose la mise au vote du CA 2023.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2024 à la fois en investissement et en fonctionnement selon la répartition suivante :

- **Investissement : 82 679.36 € au compte 1068 en recette**
- **Fonctionnement : 70 000 € au compte 002 en recette**

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

BUDGET PRIMITIF 2024

Le Maire présente aux conseillers les dépenses et les recettes attendues en fonctionnement et en investissement pour 2024 :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 647 328.90 €	DEPENSES	795 479.00 €
RECETTES	1 647 328.90 €	RECETTES	795 479.00 €

Vote : Oui à l'unanimité

TAUX COMMUNAUX 2024

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après délibération il est proposé d'augmenter les taux communaux comme suit.

Le Conseil Municipal, vu les articles 1636B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 7.65 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : .. 17.66 %

CHARGE Monsieur le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux,
- De transmettre l'état 1259 à la Direction Départementale des finances publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote : Oui à l'unanimité

PMA MODIFICATION STATUTAIRE

Monsieur le Maire présente deux projets de modification des statuts de Pays de Montbéliard Agglomération

- Intégration d'une compétence dite supplémentaire visant à la constitution de groupement de commandes.
- Intégration d'un item complémentaire à la compétence santé exercée à titre supplémentaire visant à la mise en place d'une mutuelle intercommunale.

VOTE : Oui à l'unanimité

AGENDA

- 20 avril : ALC / Les Sorciers - Concours de tarot
- 8 mai : ALC - Marché aux fleurs
- 1^{er} juin : ALC - Marche de nuit
- 9 juin : Elections européennes
- 11 juin : Mairie : Conférence « Internet et ses usagers, le dilemme de la Sécurité »
- 5 juillet : MAIRIE et ALC : Marché du soir de PMA
- 15 septembre : ALC - Foire à tout
- 5 octobre : MAIRIE et ALC : octobre rose
- 16 et 17 novembre : MAIRIE : repas des Seniors
- 23 novembre : ALC – Soirée Beaujolais
- 30 novembre : ALC - Téléthon

Commune de Taillecourt

CCAS



SONDAGE :
**« ALLEGER L'ESPRIT ET LE QUOTIDIEN
DES AIDANTS »**
EN PARTENARIAT AVEC SOLI-CITES

Vous trouverez au verso un flyer – sondage car nous envisageons un nouvel atelier, sans conditions d'âge.

Nous vous remercions pour le retour de vos réponse au plus tard le 2 mai 2024.

Avec nos remerciements



Sans limite d'âge
Date limite des inscriptions le 28 mai

Sondage :

Alléger l'esprit et le quotidien des aidants



Soli-cités
AIDE À DOMICILE
VOTRE ASSOCIATION

Un aidant ? C'est une personne qui agit dans l'entourage immédiat d'une personne malade, souffrante, ou en perte d'autonomie. Vous êtes aidant ? profitez de ce projet. Votre quotidien en sera simplifié, vous vous sentirez libérés. Ces séances sont accessibles sans conditions d'âges.

Soli-Cités Aides propose aux aidants un atelier de 4 séances pour les soutenir à travers des activités :

- Apprentissage de techniques, astuces et conseils pour plus de simplicité (dans le quotidien et dans l'esprit) et de sérénité.
- Exercices de relaxation, de massages et auto massages



Contact et inscription

Secrétariat mairie Taillecourt
03 81 94 55 13



Cela pourrait-il vous intéresser ?

Oui Non

Sur quelle tranche horaire ?

Matin

Après midi

A quel endroit ?

Taillecourt

Audincourt
(locaux Soli-Cités Aides)

Nom

Prénom

Numéro de téléphone